

Lyon, le 29 Mars 2021

Madame Masclet, Directrice de l'EIC  
Rhône-Alpes  
78 rue de la Villette  
69425 LYON CEDEX 03

**Objet :** Préavis de grève

Madame la Directrice,

Le 17 Mars 2021, notre organisation syndicale vous a déposé une demande de concertation immédiate sur les points suivants :

- ❖ **Mesures d'accompagnement supplémentaires** : Nous demandons de nouvelles mesures supplémentaires RH pour les agents concernés par la mise en place de la phase 4 de la CCR.
- ❖ **Outil informatique ODICEO** : Nous demandons un moratoire d'ODICEO afin d'améliorer très significativement celui-ci. Cet outil ne peut être appliqué que si les ADC reçoivent directement les bulletins via les tablettes ce qui ne sera pas effectif avant 2023.  
Un outil informatique doit être une aide et non une contrainte.

Suite à la réunion de concertation du 19 Mars 2021 des désaccords persistent. Par conséquent, notre organisation syndicale, conformément à l'article L2512-2 du code du travail vous dépose un préavis de grève couvrant la période suivante :

**Du Lundi 5 Avril 2021 à 4H au Lundi 5 Juillet 2021 à 5H**

Ce préavis concerne l'ensemble du personnel de l'EIC Rhône-Alpes Lyon ainsi que tous les agents susceptibles de les remplacer.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agrérer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations syndicales.

**Pour SUD-RAIL**

Humbert Louis-Rodolphe

